

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de ce CAP est de former des professionnels qualifiés dans la taille de la pierre, sur des chantiers de construction ou de rénovation. L'élève apprend à intervenir dans toutes les phases, du débit à la pose. Il est formé à découper et tailler le calcaire, granit, grès manuellement et à l'aide de machines, à tirer le meilleur parti d'un bloc de carrière, et à les polir. Il maîtrise les techniques d'assemblage et de pose avec machines manuelles et numériques. La formation permet d'intervenir sur des ouvrages variés : murs, revêtements de façade, décorations, ornements, cheminées, escaliers, aménagements intérieurs/extérieurs, monuments funéraires. En communication graphique, il acquiert les compétences pour lire des plans et réaliser des tracés en 3D DAO. Des cours d'histoire de l'art, styles et architecture complètent la formation. L'enseignement apporte aussi des notions sur garanties juridiques, responsabilités en bâtiment, enjeux énergétiques-environnementaux et sécurité au travail.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP Tailleur de pierre forme à la réalisation d'ouvrages d'architecture en pierre (calcaire, marbre, granit) en neuf et en restauration. Il atteste des compétences en analyse de situation professionnelle, tracé d'épures, débit et taille de la pierre, usinage sur machine, réalisation de décors et moulures, pose et scellement d'éléments, ainsi qu'en ravalement, nettoyage et entretien des façades en pierre de taille.

MÉTIERS VISÉS

- Tailleur(se) de pierre en atelier de production d'éléments d'architecture
- Poseur(se) d'ouvrages en pierre de taille sur chantiers neufs
- Restaurateur(trice) de façades et monuments en pierre
- Ouvrier(ère) de ravalement et nettoyage de bâtiments patrimoniaux

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le tailleur de pierre fabrique et pose des éléments d'architecture en pierre pour bâtiments neufs ou patrimoniaux. Il débite, taille, sculpte et finit la pierre en atelier, réalise des moulures et décors, assure la pose et le scellement sur chantier, et intervient en restauration et ravalement de façades. Il travaille en entreprise artisanale, PME du bâtiment ou entreprise de restauration du patrimoine, sur chantiers neufs ou monuments historiques.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38310/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	—
NSF	232
ROME	F1612
FORMACODE	45502
RNCP	38310

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 23/11/2023

Date d'échéance de la certification : 31/08/2028

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414 // ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
GCN - antenne Coutances	GRETA	Coutances	Manche (50)
Thomas Pesquet	LP	Coutances	Manche (50)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.